

RÉDACTION :

43 SAINT-VINCENT 43

TELEPHONE MAIN 7460

L'Escholier

GAZETTE DU QUARTIER LATIN

ABONNEMENT

ANNEE UNIVERSITAIRE
\$1.00

Le Numéro 5 sous

Les avocats et le parler français

Nous venons de recevoir un exemplaire de l'*Almanach de la Langue française* que vient de publier la Ligue des Droits du français. L'ouvrage est un véritable arsenal pour tous ceux qu'intéresse la cause du français au Canada. Il est en vente, à 15 sous dans tous les principaux dépôts et librairies de la ville.

Nous extrayons de ce petit volume le passage suivant, tiré d'un article de M. Antonio Perrault, intitulé "Les avocats et le parler français".

Nul ne conteste que les avocats se doivent tenir au tout premier rang de ceux qui luttent pour la conservation, sur terre canadienne, de la langue française et pour son rayonnement. Les services qu'ils lui peuvent rendre sont de tous les instants. Leurs études, leur discipline intellectuelle, leur entraînement à la discussion les dirigent, plus que les autres, vers la carrière politique. Ce sont eux qui, appelés à défendre, devant les foules et dans les parlements, les droits du français, feront plus large ou plus étroit son champ d'action. Dans la troupe des orateurs — quelque peu hâbleurs, disent les malins — dont notre race est prodigue, les avocats apparaissent comme les maîtres nés de la tribune. Si leur parler avait la correction, l'élégance, le cachet attirant qu'assurent la discipline de l'intelligence et sa culture profonde, quel appoint n'apporteraient-ils pas à ceux qui peinent pour garder à la langue française les esprits qu'elle a formés et lui gagner de nouveaux amis? C'est le verbe de ces centaines d'orateurs populaires qui, frappant les coteaux ombreux de nos montagnes, réveillera l'écho le plus prolongé. C'est lui qui, descendant sur le vert des pousses nouvelles où l'or des moissons, maintiendra vivace, dans les plaines canadiennes, l'amour du paysan pour le parler français et assurera la durée du culte qu'il lui doit garder.

Pourtant, c'est sur un autre terrain que la majorité des avocats trouveront l'occasion de rendre à la langue française les services qu'elle requiert. La politique, toujours fleurie... de loin, restera toutefois la route étroite où ne s'engageront que le petit nombre des avocats. Il semble même que la nouvelle génération s'en détourne plus aisément que ses devanciers. L'observateur attentif pourrait noter chez les jeunes membres du Barreau un "fléchissement" du goût, de l'ambition de se livrer aux luttes de la politique. Si nos aînés d'il y a trente et vingt ans apercevaient, à l'horizon de leur maturité, le titre de député comme la réalisation de leurs désirs, la récompense de leurs efforts, les avocats d'aujourd'hui commencent à croire qu'une première place au Barreau vaut mieux que le rôle d'esclave que les exigences du suffrage universel font à nos représentants. Les avocats paraissent entretenir enfin l'ambition d'être des avocats! Puisque la majorité des membres de l'Ordre semblent plus que jamais voués à faire des luttes du Palais leur occupation principale, suivons-les sur ce terrain. C'est là que nous leur demanderons d'accomplir ce que le français attend de tous ceux qui veulent sa durée et sa grandeur. Si les avocats peuvent occasionnellement lui venir en aide à la tribune ou au Forum, c'est au prétoire ainsi que dans leur cabinet de consultation, qu'agissent devant un public nombreux et renouvelé, ils ont quotidiennement l'opportunité de se montrer les serviteurs dévoués de la langue française. Avec le prêtre qui, le dimanche, fait retentir les voûtes sacrées des paroles de lumière et de vie; avec le journaliste qui, chaque jour, envoie au foyer la lecture que tous réclament comme un aliment, l'avocat est, sans contredit, le personnage dont les paroles et les écrits ont le plus de retentissement, dont le parler et la ma-

nière d'écrire peuvent avoir sur le public la plus profonde influence et la plus durable.

Par l'interrogatoire des témoins, par ses plaidoiries, par ses écrits — pièces de procédures, mémoires (de vrais volumes parfois) pour les tribunaux d'appel, l'avocat n'a-t-il pas, plus que les autres, le moyen d'aider au maintien ou à la perte des qualités essentielles qui font l'excellence de la langue française? L'influence de l'avocat à ce point de vue n'est pas contestée. Aussi se reconnaît-on facilement le droit de rechercher si sa manière d'agir révèle son souci de promouvoir à ce point les intérêts de la langue française. Est-il pour elle une force ou une faiblesse?

Entrez dans une salle d'audience. Juge, plaideurs, avocats s'efforcent de mêler l'écheveau judiciaire, — disent les simplistes; de trouver la vérité et la justice, pensent les autres, ceux auxquels l'expérience et la pratique des hommes ont appris la complexité des affaires humaines. Maîtres, et Y. guident le débat. A chaque instant, ils parlent. Rarement vous serez charmé par le verbe français qu'ils font entendre. Heureux si vous n'êtes pas attristé par la manière relâchée, incorrecte avec laquelle ils manient cet instrument. Lisez une pièce de procédure ou un mémoire pour la Cour du Banc du Roi. Votre attention ne sera retenue ni par l'abondance des idées, ni par leur clarté, ni par leur agencement. Leur expression vous paraîtra à tout le moins incomplète, incolore, banale. Vous aurez à déplorer, non pas seulement l'incorrection du langage, l'impropriété des termes, l'emploi de phrases riches en barbarismes et en solécismes, ou dont la tournure est trop hardie: "Dans cette entrevue, "qu'est-ce qu'il a été question?"; vous reconnaîtrez non seulement la lare de l'anglicisme — "transquestion," au lieu de "contre-interrogatoire, exhibit," au lieu de "pièce, objection à la preuve" au lieu de "opposition à la preuve"; mais, vous souvenant des rapports secrets qui lient l'activité de l'esprit au langage, vous vous direz, à la réflexion, que le mal dont souffre le parler de maints avocats est plus profond, parce qu'il tient au défaut de culture de l'esprit.

"Faire d'un plaidoyer une oeuvre d'art, savoir parler affaires en parlant français, et, pour cela, lire du latin le plus souvent possible", telle fut, d'après Henry Roujon, la méthode de l'un des maîtres du Barreau contemporain, Henri Barboux. Chers confrères, présents et futurs, lisons du latin ou faisons autre chose, mais aimons du moins la langue française au point de nous rendre capables de nous en servir comme il convient, et prenons pour devise: "Savoir plaider affaires en parlant français".

LE FRANÇAIS DANS L'ONTARIO

Certain journal de Toronto, remarquable par ses sentiments francophobes et qui a force de crier à la "French domination" avait fini par y croire, un peu comme ce bon Marseillais, qui, ayant fait courir le bruit qu'une sardine bloquait le port de sa ville natale, avait fini par se demander, devant l'empressement que mettaient ses naïfs compatriotes à s'assurer du phénomène s'il n'y avait tout de même du vrai dans son invraisemblable histoire, protestait un jour en ces termes contre l'émission des cartes postales bilingues: "Le français n'a pas plus de droits que le chinois en dehors de la province de Québec."

Cette affirmation qui était à la fois un défi au droit constitutionnel et à la simple vérité historique fut accueillie par la presque totalité des Ontariens comme une vérité évangélique. En dehors de la

province de Québec, où ces partisans de la formule fameuse empruntée de toutes pièces au césarisme prussien "One king, one country, one language" voudraient le reléguer comme un sauvage dans sa réserve, le français n'est qu'un intrus.

Vous allez peut-être trouver le mot un peu fort. Il a été cependant écrit en toutes lettres dans une circulaire orangiste datée du 17 octobre 1913 et qui fut distribuée clandestinement pendant une élection partielle aux électeurs d'un comté ontarien les invitant à protester de leur vote contre les cartes postales bilingues, ces cartes postales qui avaient tant excité l'ire du journal torontonien. "Vote against the intrusion of the French language in Ontario." — "Votez contre l'intrusion du français dans l'Ontario."

Les quelques études qui vont suivre n'ont pas d'autre but que de présenter à la lumière de l'histoire et du droit constitutionnel la contre-partie de ces propositions si répandues et si fermement admises dans certains milieux. Nul n'a le droit dans quelque partie du Canada que ce soit de traiter le français d'étranger. Il a présidé à l'érection des murs de Louisbourg, il a retenu avec La Vérendrye au sommet des pics inexplorés des Montagnes Rocheuses. Ontario lui-même et autant que le Québec lui doit l'existence. On y parlait français avant que le biscaïen du premier colon anglais ne fût encore né. Ses villes opulentes d'aujourd'hui ne furent d'abord que des postes militaires de la France ou des missions catholiques, où d'humbles religieux enseignaient aux Hurons les vérités de l'Évangile. C'est donc à un établissement militaire de la France ou à une modeste église de paille ou de chaume élevée par un Récollet ou un jésuite que chaque ville de l'Ontario, si grande et si francophone soit-elle, peut retrouver son origine.

C'est cette vérité historique trop méconnue que nous allons tenter de démontrer.

C'est peut-être prêcher des convertis, mais en ces temps de luttes ardentes on ne saura jamais assez nos droits.

Paul Déroutède avait coutume de dire à ses compatriotes qui lui reprochaient de leur parler trop souvent des malheurs de 1870 pour les inciter à la revanche: "Clou martelé n'entre que plus avant."

Mon excuse sera celle du poète des "Chants du soldat".

Georges COURIERES.

Sur le roc de Sainte-Hélène

13 décembre. — Pensif et recueilli, je regarde les flots. La galère d'Alger qui vient de me déferler sur cette montagne oseuse comme une vague capitonée, se perd dans les hautes eaux. Je reste seul sur le promontoire dont la mousse verdâtre garde encore les traces des semelles de bottines de Nap. Bonaparte. J'eus tout d'abord la pensée inédite, pour tuer lâchement les premières minutes de mon exil, d'étudier superficiellement l'influence des queues de poisson sur les ondulations de la mer, mais devant la sublimité d'une telle thèse, je pliai vite bagages et gagnai à l'anglaise la cambuse qui devait me donner gîte pour six mois. Là, je pris l'horizontal sur mon lit de sangle et versai trois pleurs dans un pot en granit.

14 décembre. — Aux premières heures, je récitai les Matines du Père Gaucher et bus quelques gouttes cristallines de son élixir de vie. Trois heures plus tard, j'ai sur les genoux les Prisons de Silvio Pellico et mes yeux injectés de larmes et de colère ne peuvent rien y lire. Oh! comme je les plains pourtant ceux qui n'ont pas de livres de lecture!

15 décembre. — J'ai dormi toute la journée...

Roger B. T.

DESIR INASSOUVI

POÈME EN PROSE

"Tombe, tombe neige
" Plus blanche encore que les lis
" Tombe, tombe neige
" Moi, je pleure et moi je ris".
(EN COLLABORATION).

Il neige une petite neige blanche, fine, jolie. La montagne, là haut, disparaît dans un brouillard paresseux qui se balance mollement sous les caresses opalescentes du jour naissant. La neige voltige et tourbillonne, dessinant des arabesques et des festons indécis le long des branches des grands arbres chenus qui pleurent dans la tempête et semblent pris de vertige, accrochés qu'ils sont aux flancs à pic de la montagne. Il neige... il neige une symphonie en blanc majeur...!!

La campagne, à demi enneigée, semble de marbre blanc avec des jaspures vertes. Quelques vaches oubliées broutent un coin de verdure demeuré découvert et, au passage d'un train, regardent béatement, désabusées. Les "pagées de boulaïns" coupent la blancheur des prés de leurs lignes sombres. Ça et là des brimballes obliques vers le ciel. Dieu, que je voudrais être brimballes pour obliquer vers vous!!

CHAM IRAN,

de l'Académie canadienne-française.

CORRESPONDANCE

A vous "Lys".

Que vous êtes rêveur, mon ami !... Pour un peu de neige tombée sur un manchon, en remontant à la maison, un certain soir, que de jolies choses vous dites, desquelles certainement, d'autres ne se seraient même pas douté !...

Mais toute cette exubérance de paroles et surtout "d'impressions" est due, me dites-vous... à mes grands yeux !...

Ha! ha! je ris... car je vois que vous vous y êtes perdu! Et vous dites: "Comme plus d'un s'y perdrait s'il leur était "possible" de les voir." Hélas, que faire pour empêcher ce "conflit", car quels qu'ils soient ces yeux, beaucoup les verront, n'étant pas "peeluse" et ne prétendant pas l'être non plus!...

Quant à vos rêves "d'avenir" et "d'amour"... rêves d'Étudiants... de papillons sur la fleur, qui, au moindre caprice, s'envolent bien vite pour aller butiner sur une autre plus belle!

Votre livre a de magnifiques passages; je les ai lus. Mais vous, grand rêveur, en avez-vous lu, même une page de mon livre si petit?... Je ne crois pas: vous avez rêvé, mais vous n'avez rien lu.

Quel livre mystérieux qu'un coeur de jeune fille? C'est un manuscrit où plus encore que dans les yeux, tant s'y perdent... sans le croire cependant.

Voyons, vous n'aimez pas l'hiver? Il l'aime moi... quand il n'est pas trop long. Je suis froide, voyez-vous...

Mais l'hiver nous fait apprécier combien doux est le printemps.

Lorsque, au ciel pur et bleu, un nuage noir apparaît, comme le bleu, alors, nous semble plus bleu ! ! Il en est ainsi des coeurs, dit-on!... Et il en sera toujours ainsi. Il n'est pas plus possible d'avoir une année sans hiver, que de rencontrer un étudiant...

Sincère et constant...

LA MIE.